

## **Quatre vingt-deux (82) pays ont pris la parole dans le cadre de la 51<sup>ème</sup> session de la Commission de la Condition de la Femme aux Nations-Unies.**

Le Secrétaire Général de l'ONU, M. Ban Ki-moon a ouvert la séance de ce mardi 6 mars 2007 suivi par la présidente de l'Assemblée Générale, Mme. Sheikha Haya Rashed Al Khalifa. Les ministres à la Condition Féminine des pays du Nord comme la Belgique, la Norvège, l'Italie... allaient se succéder tout comme ceux du Sud le Nigeria, le Rwanda, le Honduras ou bien encore le Kenya... Toutes allaient dresser le bilan de leur travail durant l'année écoulée tenant compte du thème retenu : « *L'élimination de la Violence contre les petites filles.* » Haïti intervenait en 15<sup>ème</sup> position entre le Pakistan et le Danemark.

La Ministre à la Condition Féminine, Marie Laurence JOCELYN-LASSEGUE a rappelé qu'en juin 2006, le Premier Ministre, Monsieur Jacques Edouard ALEXIS, mettait l'emphase sur la mise en application d'une politique d'inclusion avec tous les secteurs de la vie nationale.

Les actions du gouvernement, à travers le Ministère à la Condition Féminine et aux Droits des Femmes, visent à agir véritablement sur la condition féminine en Haïti. Elles s'inscrivent également dans le cadre des engagements internationaux pris par l'État haïtien dont la Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'égard des Femmes (CEDAW).

Elle a présenté certaines des réalisations importantes de l'institution qu'elle dirige : l'établissement d'un réseau et d'un répertoire des cadres de la Fonction Publique formés à l'Analyse Comparative selon le Sexe (ACS) ; la production et la diffusion d'un Kit sur l'importance de l'ACS ; l'établissement d'un partenariat avec l'Institut Haïtien des Statistiques et de l'Informatique (IHSI) et l'Institut Haïtien de l'Enfance (IHE) pour l'intégration systématique du genre dans toutes les statistiques nationales, pour sa meilleure prise en compte dans les politiques, programmes et projets.

S'agissant de la lutte contre les violences et d'autres actions spécifiques à l'égard des femmes et des petites filles, Mme. Lassègue a fait état d'avancées certaines : l'établissement d'un réseau efficace à travers une Concertation Nationale contre les violences faites aux femmes et aux petites filles, espace tripartite réunissant l'État, la société civile et les agences de coopération internationale ; l'opérationnalisation du Plan National de lutte contre les violences faites aux femmes et aux petites filles, dans trois départements, qui vise la mise en réseau des divers acteurs et actrices intervenant dans la prévention, la prise en charge et l'accompagnement psychosocial et/ou légal des victimes ; la formation des personnels soignant et des services concernés de la Police Nationale d'Haïti ; la sensibilisation du corps judiciaire notamment des juges et Commissaires du Gouvernement; l'orientation des victimes vers des institutions de prise en charge; l'aménagement d'une cellule d'accueil des victimes dans un Commissariat important de la Capitale, sur une base pilote, depuis septembre 2006; l'élaboration du projet sud/sud avec le Brésil et l'appui du FNUAP, pour

le développement de programmes d'attention pour les victimes ; un atelier de restitution des résultats préliminaires de l'étude sur la Violence sexo-spécifique en Haïti.

Selon Mme. Lassègue, Un pas décisif a été franchi par la signature, le 25 novembre 2006, d'un protocole d'accord (suivi de circulaires d'application) entre les Ministères de la Santé et la Population, la Justice et la Sécurité Publique et la Condition Féminine et les Droits des Femmes. Le Certificat médical exigé dans les cas d'agressions sexuelles devient gratuit et accessible à toutes les femmes...

Elle a affirmé qu'un signal clair a été donné par le Premier Ministre, dans sa Déclaration du 25 novembre 2006, contre les violences sexo-spécifiques subies par les femmes et les petites filles et qui réaffirmaient l'engagement ferme du gouvernement haïtien en faveur de l'égalité des sexes et le « *droit de chaque haïtienne à vivre dans une société sans violence.* »

Dans le domaine de l'éducation, le problème crucial demeure la déperdition scolaire résultant d'une part de la pauvreté des familles en situation socio-économique difficile et qui choisissent de faire avancer les garçons au détriment des filles, et d'autre part des grossesses précoces, causes d'abandon ou d'exclusion scolaire chez les filles.

Le MCFDF a signé un protocole de collaboration avec le Ministère de l'Éducation Nationale, point de départ d'une série d'actions et de mesures visant à éliminer la discrimination à l'encontre des filles dans le système scolaire haïtien : Encadrement effectif des élèves enceintes pour leur maintien dans le système scolaire ; Identification des familles monoparentales à cheffe féminine, en difficulté socio-économique pour l'octroi de bourses ; Participation du Ministère à l'éducation sexuelle des jeunes scolarisé/es, par des séminaires au corps enseignant ; Révision des manuels scolaires afin d'en extirper les stéréotypes sexistes, souvent générateurs de violence;

Au niveau de la campagne de prévention et d'éducation, les actions du Ministère ont porté sur des programmes promouvant le respect de l'intégrité du corps des femmes/ la négociation de la sexualité / la santé des femmes et des petites filles : Débats dans des écoles secondaires sur la violence faite aux femmes et aux filles à partir de novembre 2006; Distribution de documents de sensibilisation et de bracelets « Stop violence » à travers le pays depuis décembre 2006 ; Campagne contre l'utilisation du corps des femmes et des filles, à travers divers médias pendant la période carnavalesque; Actions médiatiques contre l'exploitation sexuelle des femmes et des fillettes et contre l'industrie de la pornographie, source de violences sexo-spécifiques.

Les résultats obtenus et l'impact des actions menées pour la période confortent la pertinence de l'orientation et de la stratégie adoptées. De nombreux défis restent encore à relever pour atteindre l'égalité des sexes, afin d'assurer aux femmes et aux fillettes d'Haïti une vie sans discrimination, sans violence. La Ministre a présenté les priorités à court terme : l'élaboration d'une loi sur l'égalité des sexes ; la mise en place de l'observatoire sur la

parité ; un programme d'assistance légale pour les femmes et les petites filles ; un programme de protection des fillettes des rues victimes de l'exploitation sexuelle.  
Rachelle ELIEN